

## ROTTERDAM CONVENTION

Secretariat of the Rotterdam Convention  
United Nations Environment Programme  
International Environment House 1  
11-13, Chemin des Anémones, CH 1219 Châtelaine, Geneva, Switzerland  
Tel: +41 (0) 22 917 8271 | Fax: +41 (0) 22 917 8098 | E-mail: [brs@brsmeas.org](mailto:brs@brsmeas.org)

Secretariat of the Rotterdam Convention  
Food and Agriculture Organization of the United Nations  
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy  
Tel: +39 06 5705 2061 | Fax: +39 06 5705 3224 | E-mail: [pic@fao.org](mailto:pic@fao.org)

Le 26 Sept 2018

**Objet : Questionnaire visant à recueillir des informations sur les exportations, les notifications d'exportation et sur l'échange de renseignements – année 2017**

Chère Autorité nationale désignée,

Lors de sa septième réunion, tenue en 2015, la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international a demandé au Secrétariat, par sa décision RC-7/2, de faciliter l'échange de renseignements et de présenter à chaque réunion de la Conférence des Parties un rapport sur l'application du paragraphe 2 de l'article 11 et des articles 12 et 14 de la Convention.

Le Secrétariat a élaboré un questionnaire en vue de recueillir ces informations. Celui-ci est disponible en ligne sur le site Web de la Convention à la dernière section de la page Web intitulée « Appel d'informations et suivi de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam », à l'adresse suivante : [www.pic.int/tabid/5959/Default.aspx](http://www.pic.int/tabid/5959/Default.aspx).

Les Autorités nationales désignées (AND) des Parties à la Convention sont priées de répondre au questionnaire en ligne en donnant des renseignements correspondant à la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017, au plus tard le **15 décembre 2018**.

Les réponses au questionnaire seront compilées par le Secrétariat dans un rapport qui sera présenté à la Conférence des Parties lors de sa prochaine réunion ordinaire.

Afin de fournir une réponse coordonnée au questionnaire, et dans la mesure du possible, les AND sont invitées à collaborer avec d'autres AND et points de contact officiels, ainsi que toute autre partie concernée, pour la préparation des réponses.

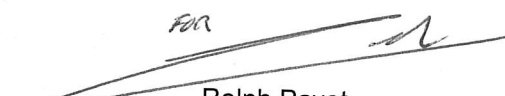
Les réponses au questionnaire reçues des Parties pour l'année 2015 ont été présentées à la Conférence des Parties lors de sa huitième réunion dans le document UNEP/FAO/RC/COP.8/INF/10. Si votre pays a communiqué des renseignements pour cette année-là, vous pourrez vous référer au document susmentionné pour y retrouver des informations qui vous aideront à remplir certaines sections correspondantes du questionnaire pour l'année 2017.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires au sujet des produits chimiques industriels ou bien d'un support technique pour l'utilisation du questionnaire en ligne, veuillez contacter M. Alexander Mangwiro ([alexander.mangwiro@brsmeas.org](mailto:alexander.mangwiro@brsmeas.org); Tél. : +41-22-917 8458 ; Fax : +41-22-917-8098). Pour toute question se rapportant aux pesticides, veuillez contacter M. Aleksandar Mihajlovski ([aleksandar.mihajlovski@fao.org](mailto:aleksandar.mihajlovski@fao.org); Tél. : +39 06 5705 2801 ; Fax : +39 06 5705 3224).

Dans l'attente de recevoir vos communications, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Hans Dreyer  
Secrétaire exécutif



Rolph Payet  
Secrétaire exécutif

À l'attention de : **Autorités nationales désignées de la Convention de Rotterdam**  
cc : **Points de contact officiels de la Convention de Rotterdam**

Représentants des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à  
Genève  
Représentants des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture à Rome